

51

Commission permanente

Séance du 26 août 2024



Rapporteur : Mme LARUE

49802

21 - Enseignement 2nd degré

Collèges en action

Le lundi 26 août 2024 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs :

Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. LEPRETRE), M. HOUILLOT (pouvoir donné à Mme FAILLÉ), Mme LARUE (pouvoir donné à Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ), Mme MERCIER (pouvoir donné à Mme BRUN), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), M. PICHOT (pouvoir donné à M. MARTINS), Mme SALIOT (pouvoir donné à M. DELAUNAY)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h30.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 21 mars 2024 relative à l'adoption du budget primitif ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 21 juin 2024 relative à l'adoption du budget supplémentaire ;

Exposé :

Dans le cadre du dispositif "Collèges en action", les collèges ont la possibilité de déposer en ligne tout au long de l'année scolaire leurs demandes de soutien financier via le portail collèges (<https://colleges.ille-et-vilaine.fr/>) .

Ce rapport détaille 4 projets présentés lors du groupe de travail éducation du 1^{er} juillet 2024. Un avis favorable a été donné et le groupe soumet les montants suivants au vote de la Commission permanente. Le détail des projets est joint en annexe 1.

Collège	Commune	Statut	Agence	Nom du projet	Subvention sollicitée	Subvention proposée
FRANÇOIS-RENÉ DE CHATEAUBRIAND	COMBOURG	public	ST MALO	Création d'une fiction radiophonique	4 300,00 €	4 300,00 €
LES HAUTES OURMES	RENNES	public	RENNES	Terre d'exil	900,00 €	900,00 €
FRANÇOIS TRUFFAUT	BETTON	public	RENNES	Webradio	1 664,26 €	1 200,00 €
LE LANDRY	RENNES	public	RENNES	Webradio	1 796,26 €	1 200,00 €
sous-total au titre des dépenses de fonctionnement :						5 600,00 €
sous-total au titre des dépenses d'investissement :						2 000,00 €
TOTAL :						7 600,00 €

Projets relevant de dépenses de fonctionnement

Projets relevant de dépenses de fonctionnement et d'investissement

Décide :

- d'attribuer des subventions de fonctionnement, pour un montant total de 5 600 euros, dont le détail figure en annexe 2 ;

- d'attribuer des subventions d'investissement, pour un montant total de 2 000 euros, dont le détail figure en annexe 3.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 29 août 2024

ID : CP20242589

Pour extrait conforme